

DÉPARTEMENT de la GIRONDE  
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX  
Commune de LORMONT

-----  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

-----  
Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean TOUZEAU, Josette BELLOQ, Philippe QUERTINMONT, Yasmina BOULTAM, Marc GALET, Marielle DESCOUBES SIBRAC, Bernard RIVAILLÉ, Claude DAMBRINE, Tayeb BARAS, Pierrette DUPART, Stéphane PERES DIT PEREY, Michèle FAORO, Jean-Claude FEUGAS, Cyrille PEYPOUDAT, Jannick MORA, Grégoric FAUCON, Mireille KERBAOL, Brétislav PAVLATA, Maria Del Pilar RAMIREZ, Jean-Louis COUTURIER, Danielle JOUS, Vincent COSTE, Maférima DIAGNE, Alexandre CHADILI, Loubna EDNO-BOUFAR, Jean-Pierre BACHÈRE, Jean-Baptiste DEFRANCE, Mónica CASANOVA.

Absente excusée ayant donné procuration :  
Suna ERDOGAN (procuration Yasmina BOULTAM).

Absent excusé : Salim KOÇ.

Absent(e)s : Aziz S'KALLI BOUAZIZA, Myriam LECHARLIER, Marc SALLOT, Frédéric BERGMAN, Richard UNREIN.

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 29

N° 2019/21.06/08

POLE DE COOPERATION GERONTOLOGIQUE ET HANDICAP  
CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**Marielle DESCOUBES-SIBRAC, Adjointe déléguée à la solidarité, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :**

La Ville a souhaité impulser une réflexion collégiale autour du bien vieillir en s'appuyant sur un contexte inédit d'évolution et de reconstruction. En effet, sur un même périmètre restreint, proche du centre-ville, plusieurs structures dédiées à l'accueil des seniors ont engagé des projets de restructuration ou de reconstruction de leurs établissements.

La Ville s'est donc engagée dans une coopération partenariale innovante constituant un lieu d'échanges, de mise en commun de moyens, de méthodologie, de formations et d'actions avec la mise en place d'un Comité de Pilotage « Pôle de coopération gérontologie et handicap » s'articulant autour de quatre axes prioritaires :

Axe 1 : Harmonisation et complémentarité des projets de restructuration des établissements Lormontais.

Axe 2 : Mutualisation des équipements et domaines d'expertises.

Axe 3 : « Bien vieillir ensemble » à Lormont.

Axe 4 : Développement d'une filière de la Silver Économie sur le territoire.

Les partenaires de cette démarche sont, en plus de la Ville :

- \* Centre de Soins de Suite et de Réadaptation (CSSR) les Lauriers : UGECAM Aquitaine,
- \* Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) les Coteaux : Union pour la Gestion des Établissements des Caisses de l'Assurance Maladie (UGECAM) Aquitaine,
- \* Établissement d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Centre Hospitalier Universitaire (CHU),
- \* Résidence autonomie Victor Hugo,
- \* Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lormont,
- \* Foyer d'Accueil Médicalisé les Lilas : Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux (AGIMC).

En adhérant à cette convention, les personnes morales concernées s'engagent pleinement dans la démarche de coopération tout en conservant leur entité juridique, leurs champs de compétences et leurs autorisations.

La convention de partenariat des acteurs du champ de l'autonomie et du handicap est conclue pour une durée de 5 ans, soumise à évaluation à mi-parcours pour une actualisation.

Les principaux termes de ce partenariat ont été validés lors de la journée du 15 mai 2019 organisée autour des thèmes du « bien vieillir » et de la « mobilité ».

Avis favorable de la Commission Ville sereine du 3 juin 2019.

**Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**La Ville de Lormont,**

**Vu** l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Entendu le rapport de présentation,**

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre une politique de santé publique favorisant le « bien vieillir » des seniors ;

**DÉCIDE**

**Article unique :**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale des acteurs du champ de l'autonomie et du handicap de Lormont.

**VOTE :**

**POUR :**

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 - Groupe Choisir Lormont
- 1 - Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

*Le Maire, Jean TOUZEAU :*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

*\* informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019  
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,  
Jean TOUZEAU**